

**Consultation de la Directrice générale
avec les commissions nationales africaines sur la préparation
du Projet de Programme et de Budget pour 2012-2013 (36 C/5)**

15-18 juin 2010

Kampala, Ouganda

1. Les délégations de 41 commissions nationales sur 46 ont assisté à la Consultation de la Directrice générale avec les commissions nationales pour l'UNESCO de la région Afrique sur la préparation du Projet de Programme et de Budget pour 2012-2013 (36 C/5). Trois observateurs étaient présents : la Jamahiriya arabe libyenne, la Tunisie et le Soudan.

2. Le règlement intérieur provisoire, ainsi que l'ordre du jour et le calendrier provisoires ont été approuvés sans amendement. Les représentants des pays suivants ont été élus comme membres du Bureau :

Président: M. Augustine Omare Okurut (Ouganda)

Vice-président: Mme Mapaseka Kolotsane (Lesotho)
M. Ireneefidegnon Boko (Benin)

Rapporteur: Mme Marie Reine Hoareau (Seychelles)

Co-rapporteurs: M. Lou Mathieu Bamba (Côte d'Ivoire)
Mme Elizabeth Kiondo (Tanzania)

3. Le Président de la Consultation, M. Augustine Omare-Okurut, Secrétaire général de la Commission nationale ougandaise pour l'UNESCO, a souhaité la bienvenue aux participants. Dans son introduction, il a exposé sa vision d'une voix africaine unifiée, avec l'identification d'orientations programmatiques et de domaines prioritaires bien précis pour la région qui ne soient pas seulement une somme de positions sous-régionales et multipays.

4. M. Cheikh N'Diaye, Spécialiste principal en planification du programme au Bureau de la planification stratégique (BSP), a introduit la discussion sur ce point. Il a rappelé que les consultations régionales avaient pour objet de recueillir des contributions directement auprès des commissions nationales en donnant à ces dernières l'occasion d'identifier les défis à relever et les perspectives qui s'offrent au plan mondial, de définir des priorités communes au niveau des groupes de pays et au niveau régional, et d'exprimer leurs vues sur les orientations de programme qu'il conviendra de prendre à l'avenir, en gardant à l'esprit les objectifs stratégiques d'ensemble de l'UNESCO tels qu'ils figurent dans la Stratégie à moyen terme (34 C/4). Il a souligné que le 36 C/5 serait le dernier Programme et Budget de la période visée par l'actuelle Stratégie à moyen terme et que les États membres devraient évaluer dans quelle mesure les 34 C/5 et 35 C/5 ont permis d'atteindre les objectifs primordiaux et les objectifs stratégiques de programme du 34 C/4, et ce qu'il était nécessaire de faire dans le 36 C/5 pour répondre aux aspirations exprimées dans le 34 C/4.

5. M. N'Diaye a mis l'accent sur des questions revêtant une importance stratégique, notamment la participation de l'UNESCO à la réforme du système des Nations Unies et aux processus de programmation conjointe au niveau pays, l'intensification des efforts visant à intégrer la culture et les sciences dans la problématique du développement, ainsi que le renforcement de l'action intersectorielle et interdisciplinaire qui constitue l'un des principaux avantages comparatifs de l'UNESCO. Il a rappelé l'engagement et l'ambition de la Directrice générale pour l'Afrique, dont elle avait déjà fait part dans son discours d'installation. Il a également souligné l'importance qu'elle

attache à la pertinence, à l'impact et à la visibilité de l'action de l'UNESCO, trois thèmes qui devraient servir à orienter les délibérations de cette réunion. À cet égard, il a fait observer que la participation active à l'initiative « Unis dans l'action » au niveau des pays demeurait d'une importance cruciale.

6. Dans le contexte de la crise financière et économique actuelle, M. N'Diaye a noté qu'il était urgent de mener une action ciblée et sélective articulée autour des axes d'action les plus prometteurs. Il a indiqué qu'il faudrait faire des choix lorsque viendrait le moment de mettre en balance les besoins immenses des pays en développement et des pays les moins avancés et les maigres ressources dont dispose l'UNESCO, de façon à ne pas susciter des attentes auxquelles l'Organisation ne serait pas en mesure de répondre.

7. Enfin, il a rappelé le processus complexe et les différents stades de l'élaboration du document 36 C/5, qui font intervenir de nombreux acteurs, et a souligné qu'il importait que les recommandations soient ciblées et fondées sur un consensus afin d'augmenter leurs chances d'être retenues dans la version finale du Projet de Programme et de Budget.

8. À l'issue de cette introduction et après différentes observations préliminaires des participants, les membres des commissions nationales des pays desservis par les dix bureaux multipays de l'UNESCO (Accra, Addis-Abeba, Bamako, Dakar, Dar es-Salaam, Harare, Libreville, Nairobi, Windhoek et Yaoundé) et leurs directeurs ou chefs de bureau hors Siège respectifs ont tenu (conjointement) des réunions de groupe de pays pendant une journée pour examiner les questions de programmation et les priorités ainsi que d'autres points soulevés dans le questionnaire. Les rapports issus de ces consultations multipays, qui serviront de base à l'élaboration des futures activités multipays relatives aux plans de travail, ont été présentés en séance plénière et ont guidé les délibérations qui ont suivi.

11. Après avoir entendu les rapports des réunions de groupe de pays concernant les résultats de leur discussions, et à la suggestion du Président, la consultation a convenu de la création d'un groupe de travail pour identifier leurs plus grands communs dénominateurs et pour élaborer une position régionale africaine sur les orientations de programme souhaitable dans le futur, étant entendu qu'une telle position régionale ne doit pas consister en une simple addition des points de vue exprimés par chaque sous-région ou groupe de pays.

10. Les recommandations du groupe de travail ont été par la suite examinées et approuvées par la plénière. Les participants sont convenus dans l'ensemble que l'UNESCO devait continuer de se focaliser sur ses priorités actuelles, tout en mettant l'accent sur certains thèmes précis tels que détaillés ci-après.

I. PRIORITÉS GLOBALES ET INTERVENTIONS SPECIFIC CIBLEES

Priorité Afrique

- Renforcer l'appui de l'UNESCO dans le cadre des mécanismes de coopération avec l'Union africaine et le système des Nations Unies
- Prendre en compte dans les programmes nationaux le programme de l'Union africaine
- Promouvoir et élargir les programmes de bourses de Mwalimou Nyerere
- Renforcer les collaborations avec les structures et les centres régionaux
- Renforcer les capacités des bureaux hors Siège et les commissions nationales (qui doivent être soutenues par les États/et l'UNESCO)

- Définir les indicateurs d'évaluation du programme Priorité Afrique

Priorité Égalité entre les sexes

- Appuyer le développement et la mise en œuvre des politiques nationales sur le genre et l'égalité entre les sexes
- Intégrer l'égalité entre les sexes dans toutes les activités de programme de l'UNESCO

Interventions spécifiques ciblées

- Renforcer et développer une approche multisectorielle et multidimensionnelle qui se focalise sur les groupes vulnérables, les jeunes, et la prise en compte des droits des populations autochtones
- Élaborer et mettre en œuvre un programme spécifique et transversal au profit des petits États insulaires en développement (PEID) et des pays les moins avancés (PMA)
- Renforcer la mise en œuvre de la Stratégie de l'UNESCO pour la jeunesse africaine en prenant en compte aussi la Charte africaine de la jeunesse

II. Priorités de l'action de l'UNESCO aux niveaux mondial, régional et national

Éducation

- Promouvoir les langues nationales
- Promouvoir les formations professionnelles et techniques
- Soutenir l'élaboration et l'harmonisation des programmes d'éducation et assurer le rôle de chef de file de l'UNESCO dans le secteur de l'éducation tout en travaillant avec tous les acteurs au niveau pays
- Développer les capacités, notamment par la formation des formateurs et la valorisation des connaissances autochtones
- Renforcer les capacités nationales en ce qui concerne l'enseignement à distance et le développement de matériels didactiques
- Renforcer les politiques nationales en faveur de l'éducation des filles dans les domaines des sciences
- Soutien au COMEDAF et renforcement de la coopération avec l'Union africaine

Sciences exactes et naturelles et sciences sociales et humaines

- Soutenir la mise en œuvre du plan d'action consolidé de l'Union africaine sur la science et la technologie
- Vulgariser et diffuser les connaissances scientifiques, y compris les systèmes de savoir autochtones
- Mettre en réseau les partenaires et les acteurs scientifiques aux niveaux national et international

- Développer davantage le programme MOST et les comités de bioéthique

Culture

- Élaborer et favoriser la mise en œuvre des politiques culturelles
- Favoriser une meilleure prise en compte des facteurs culturels dans les programmes de développement, y compris les PNUADs
- Favoriser au niveau national le dialogue interreligieux et interculturel au service de la culture de la paix
- Promouvoir et soutenir le programme « La mémoire de la libération en Afrique »
- Promouvoir la ratification et la mise en œuvre des conventions culturelles de l'UNESCO
- Soutenir les grandes manifestations culturelles africaines

Communication et information

- Renforcer les radios communautaires et les centres multimédias
- Lancer une journée internationale sur les TIC
- Sensibiliser les États membres sur la liberté et les droits de la presse

Culture de la paix

- Faire l'état des lieux des causes profondes des conflits et développer des recherches-actions pour trouver des solutions pérennes
- Développer une approche transversale et systémique par : la formation des enseignants, l'élaboration des manuels, la formation des journalistes, la sensibilisation des personnalités d'opinion, la promotion des valeurs de paix et de cohésion sociale dans l'éducation formelle et informelle

Plates-formes intersectorielles

- Maintenir les plates-formes existantes en assurant plus de visibilité et d'impact au niveau des pays

III. EXECUTION DU PROGRAMME

- Mettre en œuvre le programme uni/plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) en renforçant le rôle de leadership de l'UNESCO dans ses domaines de compétence et sa présence au niveau national
- Renforcer les capacités des bureaux multipays (à la fois leurs ressources humaines et financières) et assurer une gestion rationnelle du personnel entre les bureaux multipays et le Secrétariat au siège
- Renforcer le partenariat entre les commissions nationales, y compris entre commissions nationales africaines

- Assurer la circulation de l'information sur les centres de catégorie 2 et favoriser la coopération avec les institutions similaires des États membres
- Renforcer les capacités humaines, techniques et financières des commissions nationales et assurer la visibilité des commissions nationales et de l'UNESCO dans chaque pays, notamment par :
 - Le développement des sites Web des clusters
 - La publication de bulletins d'information électroniques
 - La célébration des journées internationales à travers les médias et avec une participation de tous les ministères.